

L'EMPLOI DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES FIN 2013

Un tiers des TPE ont un seul salarié

Les entreprises de 1 à 9 salariés regroupent 20 % de l'emploi salarié concurrentiel. Fin 2013, elles emploient en moyenne 2,9 salariés, mais plus d'un tiers ne comptent qu'un seul salarié.

Dans près de la moitié de ces très petites entreprises (TPE) travaille au moins un non-salarié (gérant de l'entreprise, membre de la famille).

Au 31 décembre 2013, 28,5 % des salariés des TPE travaillent à temps partiel, 13,7 % sont en contrat à durée déterminée, 7,5 % bénéficient d'un emploi aidé, dont 82 % dans le cadre d'une formation en alternance. La part des CDD baisse légèrement en 2013, tandis que celle des emplois aidés progresse.

Le recours au temps partiel et aux contrats à durée déterminée, notamment aux contrats aidés par l'État, est plus élevé que dans les entreprises de 10 salariés ou plus.

Au 31 décembre 2013, plus d'un million d'entreprises (1) de 1 à 9 salariés emploient 3 millions de salariés (hors intérimaires et stagiaires), soit 20 % des salariés du secteur concurrentiel (2) (encadrés 1 et 2). Les TPE emploient en moyenne 2,9 salariés, mais plus de la moitié en emploient 1 ou 2 (graphique 1).

Les entreprises « mono-salarié » sont particulièrement implantées dans l'enseignement privé (c'est notamment le cas des entreprises d'enseignement de la conduite (3)), la santé et l'action sociale privées (notamment dans le sous-secteur de la santé), dans les activités immobilières ou dans les arts, spectacles et activités récréatives (tableau 1). Dans la santé, il s'agit en très grande majorité d'emplois de secrétariat ou d'assistants médicaux travaillant dans un cabinet libéral (médecin, dentiste, vétérinaire, radiologue, etc.). Dans les activités immobilières, les entreprises « mono-salarié » regroupent des négociateurs, gérants salariés d'une agence immobilière, gardiens d'immeuble.

Au 31 décembre 2013, près de la moitié des TPE comptent au moins un non-salarié (4). 630 000 non-salariés travaillent ainsi aux côtés des 3 millions de salariés. 85 % d'entre eux sont dans des entreprises de moins de 6 salariés. 81 % des TPE comptent un seul non-salarié et 16 % en comptent 2. La proportion

(1) Au sens de l'unité légale (encadré 1).

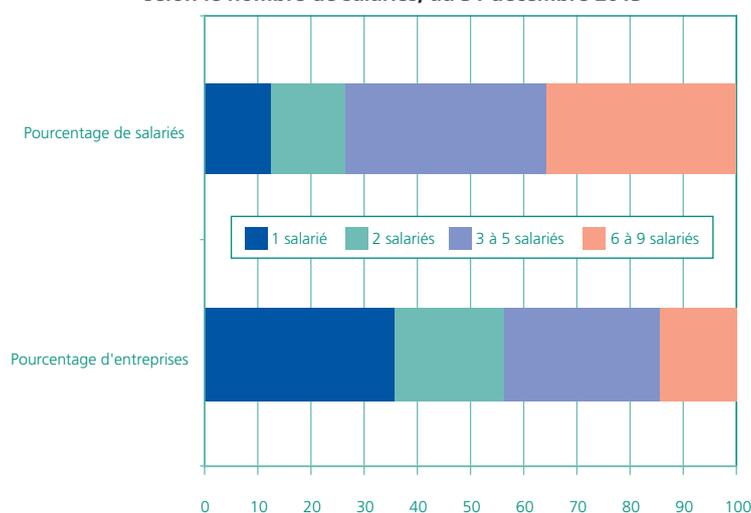
(2) Le secteur concurrentiel est ici restreint au champ couvert par les enquêtes sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), c'est-à-dire l'ensemble des salariés à l'exception des intérimaires, des stagiaires et des secteurs suivants : agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. Le nombre de salariés est calculé ici en personnes physiques, quel que soit le temps de travail.

(3) 26 % des entreprises de moins de 10 salariés du secteur de l'enseignement sont des entreprises d'enseignement de la conduite.

(4) Il peut s'agir notamment d'un gérant de l'entreprise.

de TPE où travaille au moins un non-salarié est particulièrement élevée dans la construction et dans les activités de commerce, transports, hébergement et restauration, notamment dans le commerce de gros à base de viande (90 %), et l'entretien et réparation de véhicules automobiles légers (68 %). Elle est la plus faible dans les arts, spectacles et activités récréatives ou autres activités de services.

Graphique 1 • Répartition des TPE et des salariés des TPE selon le nombre de salariés, au 31 décembre 2013



Lecture : au 31 décembre 2013, 35,8 % des TPE emploient un salarié, soit 12,3 % de l'ensemble des salariés des TPE.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Le taux de contrat à durée déterminée, en progression depuis 2009, baisse très légèrement en 2013

Au 31 décembre 2013, 13,7 % des salariés des TPE occupent un emploi en CDD tandis qu'ils sont 7,6 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus (tableau 2) [1]. À l'inverse des entreprises de 10 salariés ou plus, où la part des salariés en CDD progresse (7,6 % fin 2013, après 7,4 % fin 2012), cette proportion est en baisse sur un an dans les TPE [2]. Celle-ci progressait légèrement chaque année depuis 2009 et s'était significativement accrue en 2012 (passant de 11,7 % au 31 décembre 2011, à 13,9 % fin 2012).

Cette baisse s'observe plus particulièrement dans la construction, les activités immobilières, l'enseignement privé-santé-action sociale, et dans les arts, spectacles ou autres activités de services. Elle est moins marquée dans les TPE de un salarié.

Le recours aux contrats à durée déterminée est un peu plus élevé dans les TPE de l'industrie

Fin 2013, 21,5 % des TPE, soit près de 224 000 entreprises, ont des salariés en CDD. La part de salariés en CDD est un peu plus élevée dans l'industrie que dans la construction et le tertiaire (tableau 3). Dans le tertiaire, elle est la plus élevée dans les arts, spectacles ou autres activités de services -c'est aussi le cas dans les entreprises de 10 salariés ou plus-, et la plus faible dans les activités financières et d'assurance. Les entreprises « mono-salarié » recourent moins que les autres TPE à ce type de contrat. Hors emplois aidés, c'est dans le tertiaire que la proportion de salariés en CDD est la plus forte (8,1 %, contre 6,8 % dans la construction et 6,2 % dans l'industrie).

Tableau 1 • Proportion de TPE employant un seul salarié et proportion de TPE où travaille au moins un non-salarié, selon le secteur d'activité* au 31 décembre 2013

En %

	Proportion de TPE employant un seul salarié	Proportion de TPE où travaille au moins un non-salarié**
Industrie.....	23	56
Construction.....	33	57
Tertiaire.....	38	46
Dont : commerce, transports, hébergement et restauration.....	31	56
information et communication.....	39	45
activités financières et d'assurance.....	39	40
activités immobilières.....	48	38
activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien.....	36	45
enseignement privé, santé, action sociale.....	56	31
arts, spectacles ou autres activités de service ***.....	46	29
Ensemble.....	36	48

* Les données sont présentées en nomenclature Naf rév.2 en 10 postes.

** Gérants, membres de la famille, etc. travaillant dans l'entreprise.

*** Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

Lecture : au 31 décembre 2013, 23 % des TPE de l'industrie emploient un seul salarié et 56 % des TPE de l'industrie déclarent qu'au moins un non-salarié travaille dans l'entreprise.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.



Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises (mars 2014).



Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises (mars 2014).

SOURCES ET CHAMP

Les enquêtes Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre

Le dispositif d'enquêtes sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) comprend notamment une enquête annuelle sur les très petites entreprises (TPE). Cette dernière porte sur les entreprises de France métropolitaine employant de 1 à 9 salariés à l'exception des secteurs suivants : agriculture, administration publique (État, collectivités locales, hôpitaux et administrations de sécurité sociale), syndicats de copropriété, associations de type loi 1901 de l'action sociale, ménages en tant qu'employeurs et activités extraterritoriales. En outre, sont exclus les intérimaires et les stagiaires.

L'enquête TPE recueille des informations globales sur l'entreprise : convention collective appliquée, recours aux heures supplémentaires, nombre de salariés et de non-salariés, dispositifs d'épargne salariale, etc. Par ailleurs, pour chaque salarié de l'entreprise, sont collectées des informations sur la forme d'emploi (libellé d'emploi, temps complet ou partiel, contrat à durée déterminée ou indéterminée, contrat aidé), sur la durée du travail et le fait d'être bénéficiaire ou non de la revalorisation du Smic. À partir de 2012, dans le cadre de la refonte du questionnaire, les informations sociodémographiques (âge, sexe), ne sont plus collectées qu'une fois tous les quatre ans. Elles peuvent cependant être connues à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Pour l'année 2012, ces informations seront mises en ligne prochainement.

L'enquête TPE vient compléter l'enquête trimestrielle du dispositif Acemo, qui porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel hors agriculture de France métropolitaine. L'enquête Acemo trimestrielle a pour objectif de mesurer l'évolution conjoncturelle de l'emploi salarié, des rémunérations et de la durée hebdomadaire de travail ; en particulier, son questionnaire recueille la décomposition de l'effectif total par type de contrat : contrat à durée déterminée ou indéterminée.

La base de sondage de l'enquête TPE de mars 2014 comporte environ un million d'entreprises. Cette base est constituée de toutes les entreprises ayant entre 1 et 9 salariés, ces derniers étant comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail. Le nombre de salariés, déterminé au moment du tirage de l'échantillon (février 2014), est issu du fichier Sirene de l'Insee au 31 décembre 2012. Cet effectif est donc antérieur à l'effectif salarié collecté dans l'enquête qui porte sur la situation au 31 décembre 2013. En outre, certaines entreprises de l'échantillon ont pu cesser leur activité, sans que l'information ne soit encore disponible dans le fichier Sirene. Au final, parmi les 55 400 entreprises de l'échantillon, 1 200 se retrouvent hors du champ de l'enquête : soit elles ont cessé leur activité, soit elles n'ont aucun salarié au 31 décembre 2013, soit elles emploient 10 salariés ou plus. De plus, 300 entreprises n'ont pu recevoir le questionnaire suite à un pli non distribuable. Le taux de réponse –calculé sur un peu plus de 53 800 entreprises restantes– est de près de 61 % pour l'enquête portant sur les résultats de décembre 2013. Les résultats présentés ici sont issus de l'exploitation de près de 33 100 questionnaires.

Les très petites entreprises

Le terme de très petites entreprises (TPE) renvoie à la taille de l'entreprise au sens de l'unité légale. Ce concept est différent de celui définissant les « catégories d'entreprises », au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 qui privilégie le concept d'unité économique indépendante (voir le règlement du Conseil économique européen du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif). Aux termes de ce décret, sont dénommées micro-entreprises, les entreprises de moins de 10 salariés qui n'appartiennent pas à un groupe et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total de leur bilan n'excèdent pas 2 millions d'euros. Parmi les unités légales de 1 à 9 salariés, on estime qu'environ 5 % appartiennent à un groupe, et ne constituent donc pas une unité économique indépendante. Par ailleurs, 1,5 % des TPE ont un chiffre d'affaire annuel ou un total de bilan les excluant du champ des micro-entreprises.

Tableau 2 • Répartition des salariés des TPE selon la forme d'emploi, au 31 décembre 2013

En %

Type de contrat	Temps de travail	Aidé ou non
CDD 13,7	Temps partiel 3,5	Emploi aidé 0,5
		Non aidé 3,0
	Temps complet 10,2	Emploi aidé 6,1 <i>Dont apprentissage</i> 5,1
		Non aidé 4,1
CDI 86,3	Temps partiel 25,0	Emploi aidé 0,2
		Non aidé 24,8
	Temps complet 61,2	Emploi aidé 0,7
		Non aidé 60,5
Ensemble	Temps partiel 28,5	Aidés (y compris apprentis) 7,5



Lecture : au 31 décembre 2013, 13,7 % des salariés des TPE sont employés en CDD (10,2 % à temps complet et 3,5 % à temps partiel).

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises (mars 2014).

Près de la moitié des contrats à durée déterminée sont des emplois aidés

Dans les TPE, près de la moitié des CDD sont des emplois aidés. Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation sont les principaux dispositifs mobilisés. Ils représentent 81,6 % des emplois aidés auxquels ont recours les TPE : 67,3 % pour l'apprentissage et 14,3 % pour les contrats de professionnalisation (tableau 4). L'industrie et la construction ont particulièrement recours à l'apprentissage, le tertiaire aux contrats de professionnalisation, notamment dans les activités financières et d'assurance ainsi que les activités immobilières.

Les autres emplois aidés (principalement des contrats uniques d'insertion - CUI (5)) sont davantage utilisés dans l'enseignement, la santé ou l'action sociale privée. En décembre 2013, 13,9 % des salariés des TPE ayant un emploi aidé sont en CUI.

La part des salariés des TPE en emploi aidé augmente en 2013 du fait de la montée en charge des emplois d'avenir et des contrats de génération

Au 31 décembre 2013, 7,5 % de l'ensemble des salariés des TPE du secteur concurrentiel (6) ont un emploi aidé, soit près de 230 000 salariés. Les TPE recourent ainsi à 28 % de l'ensemble de ces contrats en France métropolitaine (marchands ou non). Alors que la proportion de salariés des TPE bénéficiaires d'emplois aidés diminuait régulièrement depuis l'année 2000, où elle s'établissait à environ 20 % [3], elle progresse en 2013 par rapport à 2012 (6,2 %). Cette progression s'explique par la montée en charge des emplois d'avenir et des contrats de génération (7).

La proportion de salariés des TPE en emploi aidé s'échelonne de 2,6 % dans les activités financières et d'assurance à 14,9 % dans les arts, spectacles et autres activités de service.

(5) Le contrat unique d'insertion (CUI) se décline sous deux formes : le contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Les résultats relatifs au CUI présentés dans cette publication sont le cumul des CUI-CIE et de certains CUI-CAE. En effet, l'enquête Acemo sur les très petites entreprises couvre une partie du secteur non marchand (les associations hors loi 1901 notamment).

(6) Il s'agit du champ Acemo. Certains emplois aidés existent aussi dans les TPE non couvertes par le champ Acemo.

(7) Ces deux types de contrats sont inclus dans la catégorie « autres » du tableau 4.

Tableau 3 • Proportion de salariés à temps partiel, en CDD ou ayant un emploi aidé (y compris alternance) dans les TPE au 31 décembre 2013

	À temps partiel	En CDD	En %
Secteur d'activité*			
Industrie.....	20,0	15,3	10,8
Construction.....	11,6	14,5	9,2
Tertiaire.....	33,4	13,4	6,8
Dont : commerce, transports, hébergement et restauration.....	31,9	13,5	6,4
information et communication.....	19,0	11,9	5,4
activités financières et d'assurance.....	28,7	6,4	2,6
activités immobilières.....	30,1	8,5	3,2
activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien.....	27,3	10,5	4,8
enseignement privé, santé, action sociale.....	53,4	11,0	3,9
arts, spectacles ou autres activités de service**.....	44,0	21,8	14,9
Taille de l'entreprise			
1 salarié.....	39,6	10,4	6,1
2 salariés.....	34,9	14,3	8,3
3 à 5 salariés.....	28,8	14,8	8,3
6 à 9 salariés.....	21,9	13,6	7,0
Ensemble des salariés (y compris apprentis).....	28,5	13,7	7,5
Ensemble des salariés (hors apprentis)***.....	30,1	9,1	2,6

* Les données sont présentées en nomenclature Naf rév. 2 en 10 postes.

** Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

*** Les apprentis occupent tous des emplois aidés, en CDD et à temps complet.

Lecture : au 31 décembre 2013, 20 % des salariés des TPE de l'industrie sont employés à temps partiel.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.



Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises (mars 2014).

Tableau 4 • Répartition des salariés des TPE en contrat aidé ou en alternance, selon le type de contrat et le secteur d'activité, au 31 décembre 2013

	Apprentissage	Contrat de professionnalisation	Contrat unique d'insertion (CUI)	Autres*	Ensemble
Industrie.....	82,8	8,5	6,9	1,8	100
Construction.....	82,4	10,1	5,3	2,2	100
Tertiaire.....	59,6	16,7	17,9	5,8	100
Ensemble.....	67,3	14,3	13,9	4,5	100

* Il s'agit des emplois d'avenir créés fin 2012, des contrats de génération créés en mars 2013, d'emplois tremplin, contrats adulte-relais...

Lecture : au 31 décembre 2013, parmi les salariés des TPE de l'industrie ayant un emploi aidé, 82,8 % sont en apprentissage.

Champ : ensemble des salariés ayant un emploi aidé (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.



Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises (mars 2014).

Tableaux 5 et 6 • Répartition de la durée déclarée hebdomadaire moyenne de travail des salariés des TPE, en décembre 2013

À temps complet

	En %
Moins de 36 heures	65,9
Entre 36 et moins de 39 heures	7,9
Entre 39 et moins de 40 heures	23,4
40 heures ou plus	2,8
Ensemble.....	100,0
<i>Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures)</i>	<i>36,3</i>

Lecture : en décembre 2013, 65,9 % des salariés à temps complet des TPE travaillent moins de 36 heures par semaine ; la durée du travail hebdomadaire des salariés à temps complet des TPE est de 36,3 heures en décembre 2013.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

À temps partiel

	En %
Moins de 16 heures	32,5
Entre 16 et moins de 24 heures	36,7
24 heures ou plus	30,9
Ensemble.....	100,0
<i>Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures)</i>	<i>18,5</i>

Lecture : en décembre 2013, 32,5 % des salariés à temps partiel des TPE travaillent moins de 16 heures par semaine ; la durée du travail hebdomadaire des salariés à temps partiel des TPE est de 18,5 heures en décembre 2013.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.



Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises (mars 2014).



Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises (mars 2014).

13 % des TPE n'ont pas d'autre salarié que celui en emploi aidé

Fin 2013, 16,5 % des TPE, soit près de 170 000 entreprises, ont des salariés en emploi aidé. 76 % emploient un seul salarié en emploi aidé et 18 % en emploient 2 ; 13 % n'ont pas d'autres salariés que celui en emploi aidé. Ce sont principalement des TPE du secteur de la construction ou de la réparation automobile recourant à un apprenti, ou du secteur des arts, spectacles et activités récréatives employant un salarié en CUI-CAE, ou des autres activités de services recourant à un apprenti ou un salarié en CUI-CIE. Dans l'ensemble des entreprises ayant recours aux emplois aidés, ceux-ci représentent près d'un tiers des effectifs en moyenne.

La durée hebdomadaire moyenne de travail est de 36,3 heures pour les salariés à temps complet

Dans les TPE, en décembre 2013, la durée hebdomadaire moyenne de travail déclarée (8) des salariés à temps complet est de 36,3 heures (tableau 5). Elle est stable par rapport à 2012. Elle est ainsi très légèrement en deçà de celle des entreprises de 10 à 19 salariés (36,5 heures), mais supérieure de près d'une heure à celle de l'ensemble des entreprises de 10 salariés ou plus (35,6 heures) [1].

Les salariés à temps complet des TPE sont moins nombreux à travailler moins de 36 heures par semaine : 65,9 %, contre 83,2 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus en décembre 2013. Ils ont en revanche plus fréquemment une durée hebdomadaire de travail supérieure à 39 heures : 26,2 %, contre 8,9 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus.

Le temps partiel est plus fréquent dans les TPE

28,5 % des salariés des TPE sont à temps partiel tandis qu'ils sont 16,2 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus [1]. Dans l'enseignement privé, la santé et l'action sociale privées, ce sont plus de la moitié des salariés qui travaillent à temps partiel ; ils sont en revanche relativement peu nombreux dans la construction (tableau 3).

Le recours au temps partiel diminue avec la taille de l'entreprise. La proportion de salariés à temps partiel passe ainsi de 39,6 % dans les entreprises « mono-salarié » à 21,9 % dans celles employant entre 6 et 9 salariés. Elle s'établit à 17,9 % dans les entreprises de 10 à 99 salariés et 15,3 % des emplois dans les entreprises de plus de 100 salariés [1].

Fin 2013, la durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps partiel est stable, à 18,5 heures (tableau 6). 69,1 % des salariés des TPE à temps partiel effectuent moins de 24 heures par semaine (68,7 % en décembre 2012).

(8) Il s'agit ici de la durée hebdomadaire moyenne de travail que déclare l'entreprise pour chacun de ses salariés individuellement. Cette durée déclarée ne correspond pas forcément à la durée effectivement travaillée par le salarié.

David LE NINIVIN, Ludovic VINCENT (Dares).

- [1] Lezec F. (2014), « Activité et conditions de l'emploi de la main-d'œuvre au 4^e trimestre 2013 – Résultats définitifs », *Dares Indicateurs* n° 012, février.
- [2] Dubois H., Neros B., Vincent L. (2014), « L'emploi dans les très petites entreprises en décembre 2012 », *Dares Analyses* n° 016, février.
- [3] Dubois H., Jauneau Y. (2011), « Emplois et salaires dans les très petites entreprises entre 2000 et 2009 », *Dares Analyses* n° 064, août.

Encadré 2

LA PART DES TRÈS PETITES ENTREPRISES DANS L'EMPLOI DU SECTEUR CONCURRENTIEL

Au 31 décembre 2013, d'après les estimations d'emploi salarié de l'Insee, plus d'un million d'entreprises de 1 à 9 salariés emploient 3 millions de salariés (hors intérimaires et stagiaires), soit 20 % des salariés du secteur concurrentiel. Les statistiques détaillées sur la part des TPE (par secteur, par sexe...) ne peuvent être établies qu'à partir du fichier des déclarations annuelles de données sociales (DADS) produit par l'Insee, dont la dernière année disponible au moment de la rédaction de cette publication est 2012. Contrairement aux données issues de l'enquête annuelle sur les TPE qui sont relatives au 31 décembre 2013, les données qui suivent et le tableau A portent sur les effectifs salariés au 31 décembre 2012.

Fin 2012, plus d'un million d'entreprises de 1 à 9 salariés employaient 3 millions de salariés (hors intérimaires et stagiaires), soit 19 % des salariés du secteur concurrentiel. Les très petites entreprises (TPE) sont proportionnellement plus présentes dans la construction que dans l'industrie (tableau A). Dans le tertiaire, le poids des TPE est particulièrement important dans les « autres activités de service » –qui comprennent notamment les services personnels, tels la blanchisserie, la coiffure et les soins de beauté, etc.–, l'hébergement et la restauration, les arts, les spectacles et les activités récréatives, ou les activités immobilières.

Tableau A • Part de l'emploi salarié des TPE dans l'ensemble du secteur concurrentiel*, au 31 décembre 2012

En %



	Proportion de salariés employés dans les TPE			Répartition des salariés...					
				... dans les TPE			... dans l'ensemble des entreprises		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Industrie.....	9	8	12	10	11	8	21	25	14
Construction.....	34	34	37	16	27	4	9	14	2
Tertiaire.....	20	18	22	74	62	88	70	61	84
Dont : commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.....	23	23	24	24	22	26	20	17	23
transports et entreposage.....	6	7	4	3	4	1	8	11	5
hébergement et restauration.....	38	38	37	11	11	11	6	5	6
information et communication.....	10	9	10	2	3	2	5	5	4
activités financières et d'assurance.....	13	11	14	3	2	5	5	4	8
activités immobilières.....	32	31	34	2	2	3	1	1	2
activités spécialisées, scientifiques et techniques.....	24	21	28	9	7	11	7	6	9
activités de services administratifs et de soutien.....	13	13	14	5	4	5	7	6	8
enseignement privé (dont établissements d'enseignement de la conduite)	14	15	14	2	1	3	3	2	4
santé humaine et action sociale.....	13	10	14	3	1	6	4	1	9
arts, spectacles et activités récréatives.....	36	34	38	3	2	3	1	1	1
autres activités de services**.....	45	35	49	7	3	12	3	2	5
Ensemble.....	19	18	21	100	100	100	100	100	100

* Les données sont présentées en nomenclature Naf rév. 2 en 21 postes (Naf21), sauf pour l'industrie (regroupement des 4 postes de la Naf 21).

** Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

Lecture : au 31 décembre 2012, 34 % des salariés de la construction travaillent dans une TPE ; 16 % des salariés des TPE travaillent dans la construction et 9 % de l'ensemble des salariés travaillent dans la construction.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Insee, DADS 2012.